Règlement de la course « du Canal du Midi en Mourrel » du 23 juin 2024.

1 Organisation

« Du canal du Midi en Mourrel » est une course organisée par l'association « les Élisyques » ; contact : 0771889475. Elle est ouverte à tous les coureurs licenciés ou non licenciés à partir de 18 ans. L'allure est libre, et chronométrée par puce électronique incorporée au dossard (toute puce non restituée sera facturée).

Une partie du montant de l'inscription de chaque coureur (diverses contributions déduites) sera reversée au profit de la recherche médicale face à la sclérose en plaques.

2 Date, horaires

Le 23 juin 2024

Départ à la roseraie du parc municipal d'Olonzac (au fond du parc) à 9h00.

Retrait des dossards ou inscriptions à la roseraie du parc municipal (au fond du parc). La veille de la course le 22 juin sur le même site de 17h à 18h Le jour de la course le 23 juin sur le même site de 7h à 8 h 30

3 Conditions de participation

Licence ou certificat médical obligatoire ou attestation PPS:

Licence sportive FFA en cours de validité ou la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an notifiant la non-contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition.

Attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de trois mois avant la course (loi Sport du 2 mars 2022).

(article L 231-3) du code du sport.

Interdiction de courir torse nu.

4 Parcours

Parcours de trail sur 14,3 kilomètres.

Ravitaillement au 8eme kilomètre et boissons au niveau du pont de la départementale 11.

5 Inscription et dons.

Inscription en ligne sur ATS jusqu'au 22 juin à midi.

Ou par courrier (bulletin d'inscription joint à l'affiche dûment rempli) avec paiement par chèque à l'ordre de l'association les Élisyques. L'inscription sera validée à réception du chèque et après validation du certificat médical.

La veille et je jour de la course aux heures de retrait des dossards indiquées ci-dessus ;

Prix 10 euros avant le 1° juin et 15 euros après cette date.

Un don d'une partie du montant des inscriptions (diverses contributions déduites, sera reversé au profit de la recherche médicale face à la sclérose en plaques).

6 Sécurité

Présence:

Du SDIS

Un médecin

Un véhicule de premier secours.

Accompagnement d'un véhicule suiveur sur la course.

Des commissaires de course seront positionnés aux différents carrefours et aux abords du pont de la D11.

Lors du passage sous et aux abords immédiats du pont de la D11 tant à l'aller qu'au retour ; tout dépassement est interdit entre coureurs. (A 3.2 km du départ et 11.5 km au retour)

7 Assurance

L'organisateur est couvert par une police d'assurance multirisques association souscrite auprès de Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Vos coordonnées sont enregistrées conformément à loi 78 77 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés. Elles sont réservées à l'usage exclusif de l'association les Élisyques . Vous bénéficiez d'un droit d'accès permettant de modifier ou supprimer ces dernières.

8 Chronométrage et résultats (devis à demander le moment venu)

Chronométrage: ATS.

Dossards, inscriptions: ATS.

(Résultat le jour-même de la course).

9 Récompenses par catégorie.

A 11h30 à la roseraie du parc municipal (au fond du parc).

A l'issue de la remise des prix, un tirage au sort à partir des dossards, pour le gain d'un lot, sera effectué. (Présence obligatoire du gagnant).

Un trophée sera attribué aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes de la course.

10 Annulation

Le jour de l'épreuve, toute circonstance mettant en danger l'intégrité des coureurs et des volontaires entrainera automatiquement l'annulation de cette dernière. Dans ce cas les coureurs seront remboursés.

Toutefois, si l'annulation est la conséquence d'un cas de force majeure par suite d'une décision administrative, le montant de l'inscription ne sera pas restitué. Dans ce cas les participants ne pourront prétendre à quelque dédommagement de quelque nature que ce soit.

Tout participant inscrit, s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la présente course.

11 Droit à l'image

L'inscription à cette course entraine une acceptation tacite de films ou de photos de chaque coureur individuellement ou en peloton durant la course pouvant être diffusés sur les journaux locaux ou autre support.
